

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 22 mars 2021

COVID-19 : RECOMMANDATIONS POUR UN RETOUR PROGRESSIF A LA VIE SOCIALE DES RESIDENTS EN EHPAD

La campagne de vaccination en EHPAD qui a démarré le 15 janvier à La Réunion, permet d'alléger les contraintes de la vie quotidienne grâce à la protection qu'elle offre aux résidents. Depuis le 13 mars 2021, des recommandations nationales permettent aux établissements d'organiser un retour progressif à la vie sociale des résidents. Toutefois, l'ARS La Réunion souhaite rappeler le nécessaire maintien de la vigilance de chacun et le respect des mesures barrières pour protéger les personnes âgées.

Un allègement des mesures de protection dans les EHPAD

Les recommandations nationales transmises aux directeurs des EHPAD et des unités de soins longue durée (USLD) leur permettent d'organiser un retour progressif à la vie sociale dans leurs établissements depuis le 13 mars 2021. Les mesures d'assouplissement proposées s'appuient sur l'avis du Haut conseil de la santé publique :

- Visite en chambre possible pour les résidents qui ne sont ni cas confirmé, ni cas contact à risque, dans le respect des gestes barrières et sur rendez-vous ;
- Reprise des sorties au sein des familles pour tous les résidents. Toutefois, la situation des personnes âgées non vaccinées sera appréciée au cas par cas par le médecin coordonnateur en lien avec l'équipe soignante, selon la balance bénéfices-risques en fonction de la circulation du virus et de la situation du résident (capacité à respecter les gestes barrières, ...). Si la sortie est autorisée, le résident devra réaliser un test RT-PCR à son retour et ne pourra pas participer aux activités collectives et repas collectifs durant 7 jours.

Ces assouplissements seront réexaminés dès la présence d'un cas confirmé au sein de l'établissement.

Mais le retour progressif à la normale s'accompagne d'une forte vigilance

La Covid-19 circule activement à La Réunion et la couverture vaccinale étant encore insuffisante, une vigilance est à conserver pour protéger nos aînés.

Porter un masque et appliquer les gestes barrière

L'ARS souhaite rappeler l'application stricte des gestes barrières lors des visites en établissement pour personnes âgées et lors des sorties en famille :

- Portez un masque,
- Evitez les embrassades et restez à 1 mètre de distance,
- Lavez-vous très régulièrement les mains et/ou utilisez du gel hydroalcoolique,
- Toussez ou éternuez dans votre coude,
- Mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique et jetez-le à la poubelle.

Respecter les mesures mises en œuvre dans les établissements

Compte tenu de la situation épidémique, les mesures sanitaires au sein des établissements doivent être maintenues : gestes barrières, isolement des cas contacts pendant 7 jours, isolement des cas confirmés pendant 10 jours, dépistage régulier des résidents et des professionnels.

Les mesures de sécurité à l'entrée des locaux continuent de s'appliquer pour les visiteurs extérieurs qui sont invités à procéder à un dépistage par test RT-PCR 72 heures avant la visite, ou à défaut à un dépistage par test antigénique dans la journée de la visite.

Un auto-questionnaire peut encore vous être demandé ainsi que le renseignement du registre de traçabilité.

Annuler vos visites en cas de symptômes

Appelez votre médecin qui vous indiquera quand vous pourrez à nouveau visiter vos proches en établissement.

Contacts presse :

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr